

- 8.1. Fonds canadien de revitalisation des communautés : Dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet de réaménagement du cœur du village
- 8.2. Richard Faubert : Autorisation de vente au quai
- 8.3. Règlement 21-365 relatif aux poules urbaines : Avis de motion
- 8.4. Règlement 21-364 relatif au programme Rénovation Québec – Municipalité de Petit-Saguenay : Avis de motion et dépôt
9. AFFAIRES NOUVELLES
10. RAPPORT DU CONSEIL SUR LES DOSSIERS EN COURS
11. PÉRIODE QUESTION
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 18 h 30 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Corinne Asselin, directrice du développement, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2021:08:184 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal est adopté tel que lu.

3.1 2021:08:185 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUILLET 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

**4. 2021:08:186 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présentés, au montant total de **14 124.80 \$** pour l'année financière **2021**, le tout préalablement vérifié et paraphé par le maire, M. Philôme La France, et la conseillère Mme Ginette Côté.

QU' une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

QUE Cette liste comprend aussi l'ensemble des dépenses autorisées par délégation au directeur général.

5. CORRESPONDANCE

6. ADMINISTRATION ET DÉMOCRATIE

6.1 2021:08:187 DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR CRÉATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR APPEL D'OFFRES SERVICES PROFESSIONNELS ÉCOQUARTIER

CONSIDÉRANT que la municipalité lance un appel d'offres pour des services professionnels en urbanisme et architecture dans le cadre du projet d'écoquartier;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire utiliser un mode d'adjudication de ce contrat par un système de pondération et d'évaluation qualitative des offres par un comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay mandate Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale, pour la formation d'un comité de sélection qui évaluera les offres de ce contrat;

QUE la composition du comité devra rester secrète.

6.2 2021:08:188 RENOUVELLEMENT ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE 3 ANS

CONSIDÉRANT que les villes / municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,C.C. -19), et le Code municipal (L.R.Q.,C.C. -27);

CONSIDÉRANT que les villes / municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

CONSIDÉRANT que la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

CONSIDÉRANT que la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la CROIX-ROUGE et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (Annexe A Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la CROIX-ROUGE), conformément à ses

principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

CONSIDÉRANT que la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes / municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

CONSIDÉRANT que la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en oeuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

CONSIDÉRANT que la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

CONSIDÉRANT la volonté de la MUNICIPALITÉ et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une Entente écrite.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte de renouveler l'entente de service aux sinistrés entre LA MUNICIPALITÉ DE PETIT-SAGUENAY et la SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE, pour une période de **trois (3) ans** et délègue monsieur Philôme La France, maire, et madame Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale, à signer le protocole d'entente.

QUE la municipalité accepte de verser, selon la clause **10.1** de l'entente, les contributions annuelles demandées selon le tableau suivant :

2021-2022 : 170 \$ (Ch. 6641)

2022-2023 : 180 \$

2023-2024 : 180 \$

**6.3 2021:08:189 RENOUELEMENT CONTRAT ASSURANCES
COLLECTIVES MANUVIE (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que le contrat d'assurance collective pour les employés de la municipalité de Petit-Saguenay avec Manuvie est arrivé à échéance le 31 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que le groupe conseil Génius a procédé a un appel d'offres auprès de plusieurs compagnies et a réussi à négocier avec Manuvie une baisse de 1.4 % pour renouveler le contrat aux mêmes conditions pour une période de 12 mois au coût mensuel de 3360.44 \$ incluant la taxe provinciale de 9 %, pour les employés admissibles de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la proposition de renouvellement de Manuvie, comme fournisseur d'assurances collectives des employés de la municipalité, pour une durée de 12 mois à partir du 1^{er} août 2021, au montant mensuel de 3360.44 \$ incluant 9% de taxes.

QUE la répartition des coûts employeur/employés est déterminée par la convention collective et les contrats individuels des cadres.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURE ET SERVICES PUBLICS

7.1 2021:08:190 RÉPARATION CAMION BENNE 2684.45 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder aux réparations suivantes du camion-benne (Chevrolet 3500HD 2000) avant son inspection mécanique annuelle, à savoir :

- Changer une porte et miroir avec peinture
- Changer les filtres
- Réparation de la suspension avant
- Changer les 2 pneus avant
- Changer le parebrise

CONSIDÉRANT que Garage Éric Lavoie a transmis une soumission pour l'ensemble des réparations au montant de 3084.56 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte l'offre de Garage Éric Lavoie pour effectuer les réparations ci-haut mentionnées au montant de 3084.56 \$ incluant les pièces, la main-d'œuvre et les taxes.

7.2 2021:08:191 TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES AIRRL CHEMIN SAINT-LOUIS - COUCHE VÉGÉTALE 30 400 \$

CONSIDÉRANT que lors des travaux AIRRL du chemin Saint-Louis, la présence d'une couche de terre végétale variant entre 30 et 80mm située à 150mm sous la couche de décohesionnement a été observée entre les chaînages 2+540@2+600± (60m±) par l'ingénieur de Mageco LMG dans sa Modification des travaux No 3;

CONSIDÉRANT que tel que prescrit par le devis du contrat, l'entrepreneur Éric Côté Sable & Gravier a fourni un prix de 30 400 \$ pour réaliser les travaux supplémentaires décrits ci-dessous:

- Enlèvement du matériel organique sous toute cette zone décrite plus haut jusqu'à l'atteinte des sols naturels argileux seins et non remaniés.
- Rechargement du fond d'excavation en MG-112 par couche de 300 mm maximum;
- Rechargement en MG-20 sur 280mm± afin d'atteindre le profil final avant pavage (hauteur du décohesionnement prévu à l'origine + rechargement de 130mm±);
- Transition longitudinale de 1 dans 10 au début et à la fin du tronçon en question.
- Si nécessaire, reprofiler les fossés aux abords de la route de ce tronçon afin d'assurer un bon drainage.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise Éric Côté Sable et Gravier Inc. à réaliser les travaux ci-haut mentionnés, autorisés par l'ingénieur de Mageco LMG, au coût de total de 30 400 \$ plus taxes.

**7.3 2021:08:192 DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AU
PROGRAMME DE LA GESTION DES ACTIFS DE LA FCM**

CONSIDÉRANT que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a mis en place un Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM), financé par Infrastructure Canada, et conçu pour aider les municipalités et les collectivités canadiennes à prendre des décisions éclairées en matière d'investissements dans les infrastructures en se fondant sur des pratiques plus solides de gestion des actifs;

CONSIDÉRANT que le financement offert représente 90 % des coûts totaux admissibles du projet, jusqu'à concurrence de 50 000 \$ pour une municipalité de 1 000 citoyens ou moins;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay demande au personnel de la Municipalité de Petit-Saguenay de présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour recueillir et consolider les données et mettre en place des outils de planification et de prise de décision.

QUE la Municipalité de Petit-Saguenay s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Recueillir et consolider les données des actifs municipaux;
- Mettre en place des outils de planification et de prise de décision;
- Perfectionner le personnel en gestion des actifs.

QUE la Municipalité de Petit-Saguenay consacre le montant de 55 555 \$ taxes nettes au financement des coûts associés à ce projet dont 50 000 \$ seront remboursés par la subvention de la FCM.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 2021:08:193 DEMANDE FINANCIÈRE FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS – DÉPÔT PROJET ET SIGNATURE POUR PROJET CŒUR DU VILLAGE

CONSIDÉRANT que la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au *Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC)* d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, pour le projet réaménagement du coeur du village de Petit-Saguenay;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière de 475 000 \$ au *Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC)* pour son projet de réaménagement du coeur du village de Petit-Saguenay.

QUE Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale, est autorisée à présenter ladite demande et à signer tout document relatif pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay

QUE Mme Corinne Asselin, directrice du développement, est désignée comme personne-ressource responsable du suivi de la demande d'aide financière.

8.2 2021:08:194 AUTORISATION VENTE AU QUAI DE PETIT-SAGUENAY

CONSIDÉRANT que M. Richard Faubert demande au conseil la permission de vendre sa récolte d'ail et ses oeuvres dans le stationnement du quai;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise M. Richard Faubert à faire de la vente dans le stationnement du quai pour le restant de la saison touristique 2021.

8.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ENCADREMENT DES ÉLEVAGES DE POULES EN PÉRIMÈTRE URBAIN

AVIS DE MOTION est par les présentes, donné par monsieur Alain Simard, conseiller, qu'il verra à déposer ou déposera pour adoption à une séance subséquente, un règlement portant le numéro 21-365 ayant pour objet d'encadrer la pratique des petits élevages de poules dans le périmètre urbain.

8.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT RÈGLEMENT 20-364 SUR L'INSTAURATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – MUNICIPALITÉ DE PETIT-SAGUENAY ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 20-346

Monsieur Jean Bergeron, conseiller, par la présente donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 20-364 sur l'instauration du programme Rénovation Québec – Municipalité de Petit-Saguenay et abrogeant le règlement numéro 19-346.

M. Jean Bergeron, conseiller, et le maire M. Philôme La France présentent le projet de règlement et déposent des copies pour consultation publique.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 CORRESPONDANCE

Eurofins

Certificat d'analyses des eaux usées et d'eau potable

Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec

Relevé de versement pour la période de mai 2021 au montant de 249.03 \$

MRC du Fjord-du-Saguenay

Transmettant la résolution pour l'entente pour le Fonds de vitalisation

Ministère des Affaires municipales

Informant que la municipalité pourra bénéficier d'un montant maximal de 75 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

Ministère des Affaires municipales

Informant que la municipalité recevra un montant additionnel de 174 847 \$ dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence TECQ 2019-2023 portant sont total à 926 972 \$

Ministère des Transports

Transmettant le protocole de visibilité à respecter pour les annonces de subvention au PAVL

Le ministre des Affaires autochtones

Répondant à la demande de faire la lumière sur les pensionnats autochtones au Québec

Alexis Lavoie

Transmettant une demande d'accès à l'information

MRC du Fjord-du-Saguenay

Transmettant une copie de l'autorisation donnée à madame Nicole Plante pour la réparation du chemin du Lac-Alphée

CNESST

Informant qu'il y aura des changements pour l'année de participation d'une mutuelle en 2022

Ministère des Ressources naturelles

Informant que les plans de la rénovation cadastrale ont été déposés le 20 juillet et sont disponibles pour consultation sur le site infolot du gouvernement

Fédération québécoise des municipalités

Transmettant l'attestation d'adhésion 2021-2022

MRC du Fjord-du-Saguenay

Transmettant un chèque de 20 000 \$ correspondant à l'aide aux frais d'exploitation du bureau d'information touristique pour la saison 2021

Ministère des Transports

Informant que le contrat pour la gestion de la signalisation touristique a été renouvelé à l'Alliance de l'industrie touristique du Québec jusqu'au 31 mars 2024

CNESST

Transmettant un chèque au montant de 120.46 \$ correspondant à un remboursement pour cotisations payées en trop après le recalcul des taux de 2018 à 2020

Création d'emplois Canada

Transmettant une avance de 4254 \$ correspondant à 75 % de la subvention pour l'embauche de 2 étudiants pour l'été 2021

MRC du Fjord du Saguenay

Transmettant un chèque de 15 000 \$ correspondant au premier versement de 75 % pour le projet d'écoquartier dans le cadre du programme PSPS

MRC du Fjord-du-Saguenay

Transmettant un chèque au montant de 7500 \$ correspondant au premier versement de 50 % pour le projet de sentier des chutes du Fjord dans le cadre du Fonds de gestion de mise en valeur du territoire

Ministère du Transport

Transmettant l'avis technique final pour les glissements de terrain de la rue Eugène-Morin, un peu après le 52 rue Eugène-Morin

10. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX

- o Chacun des conseillers fait rapport des dossiers de la commission dont il a la présidence.
- o Le maire Philôme La France résume les dossiers en cours à la MRC du Fjord-du-Saguenay et ses représentations à l'extérieur pour la municipalité.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 32, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICATS (C.M. Art. 142(2), 1093.1, 961)

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2021:08:186 – 2021:08:188 - 2021:08:189– 2021:08:190 – 2021:08:191.

Je, Philôme La France, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PHILÔME LA FRANCE,
Maire

CORINNE ASSELIN
Directrice du développement

2021:08:26
(C.M. Art.
424-425)

Le procès-verbal de la séance extraordinaire dûment convoquée du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 26^e jour du mois d'août 2021, à 18h30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle étaient présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames Lisa Houde, dir. gén
Clara Lavoie, conseillère
Messieurs Philôme La France, maire
Jean Bergeron, conseiller
Emmanuel Tremblay, conseiller
Alain Boudreault, conseiller
Alain Simard, conseiller

Absente : Ginette Côté, conseillère

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

ORDRE DU JOUR

(C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. **SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS**
 - 3.1 PAVL Volet accélération : Signature de la convention d'aide financière du projet chemin St-Louis et des Chutes.
4. **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
 - 4.1. Projet de l'écoquartier : Octroi de contrat mandat urbanisme
 - 4.2. Projet de l'écoquartier : Octroi de contrat mandat architecture
 - 4.3. Projet de l'écoquartier : Octroi de contrat mandat - étude de caractérisation
 - 4.4. Projet de l'écoquartier : Octroi de contrat mandat - arpentage du site
5. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 18h30 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

2. 2021:08:195 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURE ET SERVICES PUBLICS

3.1 2021:08:196 AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – PAVL VOLET ACCELERATION DOSSIER VNC36794

CONSIDÉRANT le ministre des Transports, M. François Bonnardel, a accordé le 22 juin 2021 une financière maximale de 802 715 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet Accélération, dossier n° VNC36793;

CONSIDÉRANT que l'aide financière dépasse 250 000 \$, une convention déterminant les modalités de versement et définissant les obligations de chacune des parties doit être signée;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de ladite convention d'aide financière et en accepte ses clauses et obligations;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise M. Philôme La France, maire, et Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet Accélération, dossier n° VNC36793;

4. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

4.1 2021:08:197 PROJET ÉCOQUARTIER – OCTROI DE MANDAT EN URBANISME

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Petit-Saguenay réalise un projet d'écoquartier dans le cadre du Programme d'aide financière pour la planification de milieu de vie durable (PMVD);

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un appel d'offres sur invitation selon un mode d'adjudication avec une grille d'évaluation incluant le prix;

CONSIDÉRANT que 9 soumissionnaires ont été invités et que 5 soumissions ont été déposées à la municipalité;

CONSIDÉRANT le résultat d'évaluation du comité de sélection qui indique quel soumissionnaire a obtenu le meilleur pointage (le plus haut pointage):

SOUMISSIONNAIRE	POINTAGE TOTAL
Apur	88
Écogestion	87
Ext Conseil	80
Atelier urbain	73
Arpent	70

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la Municipalité de Petit-Saguenay octroie le contrat du mandat en urbanisme, dans le cadre du projet d'écoquartier, à l'entreprise APUR pour un montant de 27 330.00 \$ + taxes, conditionnellement à ce que l'entreprise réponde aux questions du comité de sélection et à la satisfaction de celui-ci.

4.2 2021:08:198 PROJET ÉCOQUARTIER – OCTROI DE MANDAT EN ARCHITECTURE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Petit-Saguenay réalise un projet d'écoquartier dans le cadre du Programme d'aide financière pour la planification de milieu de vie durable (PMVD);

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un appel d'offres sur invitation selon un mode d'adjudication avec une grille d'évaluation incluant le prix;

CONSIDÉRANT que 11 soumissionnaires ont été invités et que 3 soumissions ont été déposées à la municipalité;

CONSIDÉRANT le résultat d'évaluation du comité de sélection qui indique quel soumissionnaire a obtenu le meilleur pointage (le plus haut pointage):

SOUMISSIONNAIRE	POINTAGE TOTAL
Architecture Microclimat	86
Étienne Bernier Architecture	84
Boon Architecture	83

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la Municipalité de Petit-Saguenay octroie le contrat du mandat en urbanisme, dans le cadre du projet d'écoquartier, à l'entreprise Architecture Microclimat pour un montant de 19 560.00 \$ + taxes.

4.3 2021:08:199 PROJET ÉCOQUARTIER – OCTROI DE MANDAT EN CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Petit-Saguenay réalise un projet d'écoquartier dans le cadre du Programme d'aide financière pour la planification de milieu de vie durable (PMVD);

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un appel d'offres sur invitation selon un mode d'adjudication du plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT que 3 soumissionnaires ont été invités et que 3 soumissions ont été déposées à la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Écogestion est le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la Municipalité de Petit-Saguenay octroie le contrat du mandat en biologie (caractérisation écologique seulement), dans le cadre du projet d'écoquartier, à l'entreprise Écogestion pour un montant de 2 000.00 \$ + taxes.

**4.4 2021:08:200 PROJET ÉCOQUARTIER – OCTROI DE MANDAT EN
ARPENTAGE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Petit-Saguenay réalise un projet d'écoquartier dans le cadre du Programme d'aide financière pour la planification de milieu de vie durable (PMVD);

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un appel d'offres selon un mode d'adjudication de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la Municipalité de Petit-Saguenay octroie le contrat du mandat en arpentage, dans le cadre du projet d'écoquartier, à l'entreprise Chiasson et Thomas, arpenteurs-géomètres, pour un montant de 1 500.00 \$ + taxes.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 18 h 38, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICATS (C.M. Art. 142(2), 1093.1, 961)

Je, Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour la dépense encourue par la résolution : 2021:08:197 – 2021:08:198 – 2021:08:199 – 2021:08:200.

Je, Philôme La France, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PHILÔME LA FRANCE,
Maire

LISA HOUDE
secrétaire-trésorière et
Directrice générale